Conseil Municipal du 20 mars 2018

Le Conseil municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Madame TROQUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 Date de la convocation : 13 mars 2018

Présents: Mmes TROQUET, ROUX, BONHOMME, BALLESTER, MOMPLOT, VARACHE,

Mrs GARY, CAILLEY, CHAMPION, GAUDET, SENEZE, VICTORI

Absents excusés : Mr FOURNIER donne pouvoir à Mme TROQUET

Mr ROURE donne pouvoir à Mme ROUX

Secrétaire de séance : Mme ROUX

Est inscrit à l'ordre du jour :

- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017
- Affectation des résultats
- Décisions budgétaires : taxes locales, subventions
- Vote des budgets primitifs 2018
- Rue des Ecoles 2^{ème} tranche : demande de subvention
- Questions diverses.

I) <u>APPROBATION DES COMPTES DE GESTION</u> ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS

1) Budget Commune

Madame Marie BONHOMME est élue présidente pour l'examen du Compte Administratif 2017 du budget commune.

libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	ensemble
Dépenses 2017	410 067.63 €	480 210.36 €	890 277.99 €
Recettes 2017	450 921.45 €	212 017.87 €	662 939.32 €
Résultat 2017	40 853.82 €	-268 192.49 €	-227 338.67 €
Excédent reporté 2016	29 408.87 €	247 521.06 €	276 929.93 €
Excédent de clôture 2017	70 262.69 €	-20 671.43 €	49 591.26 €

Madame le Maire ayant quitté la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote. Le Compte Administratif 2017 du budget Commune est approuvé à l'unanimité.

Madame Marie BONHOMME cède la place à Madame le Maire qui reprend la présidence de la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2017 du budget commune, dressé par le Receveur Municipal, qui présente le même résultat.

2) Budget Assainissement

Madame Marie BONHOMME est élue présidente pour l'examen du Compte Administratif 2017 du budget assainissement.

libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	ensemble
Dépenses 2017	22 466.80 €	92 261.17 €	114 727.97 €
Recettes 2017	35 337.59 €	54 118.67 €	89 456.26 €
Résultat 2017	12 870.79 €	- 38 142.50 €	-25 271.71 €
Excédent reporté 2016	176 688.33 €	49 804.50 €	226 492.83 €
Excédent de clôture 2017	189 559.12 €	11 662.00 €	201 221.12 €

Madame le Maire ayant quitté la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote. Le Compte Administratif 2017 du budget assainissement est approuvé à l'unanimité.

Madame Marie BONHOMME cède la place à Madame le Maire qui reprend la présidence de la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2017 du budget assainissement, dressé par le Receveur Municipal, qui présente le même résultat.

II) AFFECTATION DES RESULTATS

1) Budget Commune

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2017 du budget commune, puis constaté le résultat de fonctionnement de l'année 2017 s'élevant à la somme de 70 262.69 €, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

- Section de fonctionnement, compte 002

20 262.69 €

Section d'investissement, compte 1068

50 000.00 €

2) Budget Assainissement

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2017 du budget assainissement, puis constaté le résultat de fonctionnement de l'année 2017 s'élevant à 189 559.12 €, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

- Section de fonctionnement, compte 002

179 559.12 €

- Section d'investissement, compte 1068

10 000.00 €

3) <u>Budget assainissement : reversement de l'excédent de fonctionnement au budget commune</u>

Madame le Maire explique aux membres du Conseil, qu'au vu du montant important de l'excédent de fonctionnement 2017 du budget assainissement, et le besoin de crédits

budgétaires pour le budget communal, il serait nécessaire de reverser une partie de cet excédent sur le budget communal. Elle précise que cette opération revêt un caractère exceptionnel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reverser du budget assainissement au budget communal, la somme de 162 000 €
- de prévoir aux Budgets Primitifs 2018 les opérations suivantes :
- . budget assainissement 2018, dépenses de fonctionnement, compte 672, chapitre 67, pour 162 000 €,
- . budget commune 2018, recettes de fonctionnement, compte 7551, chapitre 75, pour 162 000 €.

III) DECISIONS BUDGETAIRES

1) Taux des contributions directes

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des taxes fixés à : taxe d'habitation (8.24%), taxe foncier bâti (11.02%), taxe foncier non bâti (80.05%)

2) Subventions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

-	Association« Le Réveil Sauvetatois »	460 €
	(pour sa participation aux cérémonies)	
· =	Centre Communal d'Action Sociale	750 €
-	OCCE, Coopérative scolaire La Sauvetat	500 €
-	Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) à Authezat	200 €
_	Association du don du sang	200 €

3) Produits exceptionnels

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à encaisser tous les produits exceptionnels (dons, avoirs, remboursements divers...) pour l'année 2018.

IV) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

1) Commune

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 633 195.69 €, sans augmentation des taux d'imposition et en tenant compte des stagnations des dotations d'Etat, grâce à une maîtrise réelle des dépenses.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 614 272.43 €.

Malgré le contexte financier complexe, la politique d'investissement de la Commune reste ambitieuse, sans recours à l'emprunt, ce qui permettra de désendetter la commune.

Les investissements pour 2018 restent élevés :

Travaux sur l'espace public

- Aménagement de la rue de Pedat (création d'un réseau d'eaux pluviales, enfouissement des réseaux secs, aménagement qualitatif de surface, éclairage public basse consommation) pour un montant de 234 500 € TTC,

- Aménagement de la rue des Ecoles (création d'un réseau d'eaux pluviales, enfouissement des réseaux secs) pour un montant de 92 270 € TTC,
- Mise en lumière du fort villageois pour un montant de 8 000 € TTC,
- Restauration de venelles dans les forts pour un montant de 54 535 € TTC,
- Renouvellement de l'éclairage public rue du Tabot, rue du 8 Mai, rue des Ecoles pour un montant de 46 000 €,
- Plantation autour du local gaz rue de la Gazelle, pour un montant de 900 € TTC.

Ecole

- Equipements numériques :

Les trois classes élémentaires seront dotées d'un équipement numérique pour un montant de 28 552 € TTC, financé à hauteur de 80% (60% par l'Europe et 20% par la Région) grâce à un groupement de commandes. Le reste à charge des deux communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal sera de 4 758.60 €, réparti entre Authezat et La Sauvetat au prorata du nombre d'élèves.

Chaque classe sera équipée d'un tableau numérique interactif, d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur portable et d'un visualiseur. L'école maternelle d'Authezat a souhaité s'équiper d'un ordinateur portable.

- rénovation des classes :

Pendant l'été, les deux classes du rez-de-chaussée de l'école primaire seront repeintes et le parquet sera vitrifié pour un montant de 16 400 € TTC.

Matériels

- Achat d'un tracteur multifonctions et d'un épandeur à sel pour 13 540 € TTC.

2) Assainissement

La section d'exploitation est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 215 200 €. La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 129 671 €.

Principaux investissements:

- mise en séparatif des réseaux rue de Pedat : création d'un réseau d'eaux usées pour un montant de 47 000 € TTC,
- mise en séparatif des réseaux rue des Ecoles : création d'un réseau d'eaux usées pour un montant de 68 556 € TTC.

Tous les budgets sont votés à l'unanimité.

V) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2019 RUE DU TABOT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande au Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire d'intervenir en tant que mandataire pour la réalisation des travaux d'assainissement rue du Tabot.

VI) <u>RUE DES ECOLES 2EME TRANCHE :</u> DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

Dans le cadre du dispositif régional « Villages Remarquables » figure une intervention qui a pour objectif d'accompagner les actions d'embellissement et de mise en valeur des communes.

La commune de La Sauvetat est entrée dans la démarche d'obtention du label d'excellence « Plus Beaux Villages de France » et en date du 12 décembre 2017, elle a marqué sa volonté de déposer sa candidature à la marque « Petites Cités de Caractère » avec l'engagement de valoriser son patrimoine à travers un programme d'actions pluriannuel.

Ce programme pluriannuel d'actions 2018-2020 est décrit ci-dessous. Il s'inscrit dans une volonté de la Commune de La Sauvetat d'obtenir la marque « Petites Cités de caractère » et à terme le label « Plus Beaux Villages de France »:

Programme d'action 2018 : aménagement de la rue des Ecoles 2ème partie

Programme d'actions 2019 : aménagement d'une loge du fort en point d'accueil et

d'informations touristiques et patrimoniales, ainsi que l'aménagement d'un sanitaire public accessible PMR

Programme d'action 2020 : Aménagement de l'entrée de bourg route de Plauzat

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de solliciter auprès du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes une subvention à hauteur de 50% pour l'aménagement de la rue des Ecoles (2^{ème} partie). Une subvention sera également demandée au Conseil départemental et à l'Etat.

VII) QUESTIONS DIVERSES

Travaux d'aménagement de surface rue de Pedat

Les travaux sur les réseaux rue de Pedat se terminent. Avant le début des travaux d'aménagement de surface qui vont débuter le 9 avril 2018, la municipalité organise une réunion avec les riverains jeudi 5 avril 2018 à 18h30 sur place, afin de présenter le projet.

Atelier municipal

Un Conseiller municipal, expert en la matière, aidé par l'employé communal, va fabriquer une remorque pour équiper le nouveau tracteur et une herse pour le désherbage. L'agent communal a également rénové une benne.

Résiliation convention fourrière

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la convention en vigueur entre la Commune de La Sauvetat et l'Association Protectrice des Animaux du Puy-de-Dôme à Gerzat, concernant la garde des animaux capturés dans le cadre de la fourrière municipale, ne correspond plus aux attentes de la Commune.

En effet, la Commune a besoin d'un interlocuteur disponible pour les problèmes de divagation d'animaux sur le territoire ainsi que d'une prestation de service pour la capture des animaux.

Animations scolaires avec le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon

Dans le cadre du Contrat Territorial du Charlet, un programme scolaire, aidé financièrement par l'Agence de l'Eau et le Conseil départemental, en partenariat avec l'Inspection Académique, est proposé aux écoles du territoire du Syndicat.

Pour la deuxième année, les trois classes élémentaires de La Sauvetat ont bénéficié de six séances d'une demi-journée. Les thèmes retenus avec les enseignantes portaient sur le bocage, une meilleure connaissance de l'eau, la préservation des milieux aquatiques, la découverte du bassin versant du Charlet et la lutte contre la pollution de l'eau.

Cette année, les élèves de maternelles d'Authezat ont pu profiter de ces animations sur cinq demi-journées. Les interventions de personnels qualifiés permettent de développer l'écocitoyenneté des élèves et la sensibilisation aux économies d'eau.

Certains élèves ont visité la nouvelle station d'épuration du Syndicat du Charlet et ont découvert le réseau des fontaines du village de La Sauvetat. D'autres ont rencontré un agriculteur et ont échangé sur ses pratiques de culture.

Une journée de restitution des travaux de toutes les classes participantes se tiendra le 23 juin 2018 à Chadieu.

La séance est levée à 23h15.